

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 25 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent, Mr BERAUD Christophe, Mme LEBRETON Marie, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mrs GRENAT Claude, LASCIOUVE Jean-Claude.

Absents excusés : Mme BARBECOT Annie, Mme COMBEMOREL Sophie.

Mr GOUYON Gilles a été élu secrétaire.

GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que les entretiens professionnels doivent se dérouler une fois par an. La communauté de Commune Cœur de Combrailles a déjà travaillé sur les critères proposés pour évaluer la valeur professionnelle des agents lors de l'entretien. Monsieur le Maire propose de reprendre ces critères pour la Mairie de Saint Priest Des Champs.

Ceux-ci seront envoyés au cdg63 pour passage en comité technique.

Monsieur le Maire propose de renouveler les CDD de CHARDONNET Nathalie et BURDZINSKA Laëtitia pour un mois. Le CAE/CUI à temps non complet (26H) de Mme PINTO Michelle débutera le 29 février 2016.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : FIC

PROGRAMMATION FIC 2016-2018

Le Conseil Départemental a adopté un nouveau dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC). La modification majeure consiste en la création d'un coefficient départemental de solidarité propre à chaque commune qui permettra de moduler les subventions en aidant plus particulièrement celles qui en ont le plus besoin.

Ainsi chaque commune se verra attribuer une enveloppe de travaux, différente selon la strate des communes, un taux d'intervention (30% pour les communes de – 500 habitants et 25% pour les + 500 habitants) et un coefficient correcteur dit de solidarité (pour nous de 1.18).

Nous devons établir notre tableau de programmation FIC pour les 3 prochaines années.

A la dernière réunion nous avons décidé de faire chiffrer de la voirie et de faire un choix ensuite selon la priorité et le coût.

Le SIV de Menat a fourni le devis pour un montant HT de 309 208,27 € HT à répartir sur les 3 années à venir.

La 2^{ème} tranche de la salle polyvalente peut également faire partie de notre programmation FIC pour les 3 prochaines années.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au FIC pour 2016 un programme de voirie d'un montant de 295 300.87 € et pour 2017 la mise aux normes de la salle des fêtes pour un montant de 94 699.13 €.

Les voiries retenues pour 2016 sont :

- La Carte / Visignol
- Les Barsses /Bretelle
- Les barsses /Maison FAURE
- Bargheon /Maison LAMADON
- Le Suchet

DPU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption pour les ventes suivantes :

Propriétaire	Parcelle	Lieu	Nom de l'acquéreur	Montant
BREDY Baptiste	AB 59	Le Bourg	Luc DE LA GUILLAUMIE St Mandrier sur Mer (VAR)	50 000.00 €
ROUCHON Eric	A 1126	Jouhet	Philippe BERNARD St Priest des Champs	9 030.00 €
AUREL Bernard	E1022/E1202 E1203/E1204 E1205/E1206	Gandichoux	Laurence OZIOL Trith St Léger (59)	59 000.00 €
BASTERRE Jeannine	F 455	La Mothe	Régis VERNERET St Priest des Champs	6 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés, aucun projet n'étant envisagé sur ces secteurs.

INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise pour les indemnités du receveur du trésor public Mr FERRANDIZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'attribution de l'indemnité au taux maximal.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire donne le compte rendu du Conseil d'Ecole en date du 4 Février 2016.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

L'Association « Panier Gourmand » tiendra une Assemblé Générale le mardi 15 mars 2016 à la Communauté de Communes Sioule et Volcans. Pierrette ALVES et Stéphanie GIRAUDET seront présentes à cette assemblée Générale.

Invitation au Monastère du Bost et Laussedat le 30 Avril à 17H30.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Commissions

Voirie, assainissement :

Bâtiments communaux :

Matériel communal :

Commission Appel d'Offre :

Ecole - Cantine :

Information :

Budget :

CCAS :

Vie communale :

Tourisme et Patrimoine :

Syndicats

SIRB

SICTOM

EPF/SMAF

SMADC :

SIV MENAT :

SIEG

SIAEP SIOULE ET MORGE :

MISSION LOCALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil du devis de 3 140 € HT pour la gestion du cimetière. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.
- INSEE : le recensement de la population a fait ressortir que la commune de Saint Priest des Champs compte 756 habitants au 1^{er} Janvier 2016.
- Prêt de la salle des fêtes ou des associations à Espinasse, durant les travaux de la salle des fêtes d'Espinasse, la commune de Saint Priest s'engage à « louer », dans les conditions que le ferait la commune d'Espinasse, la salle des fêtes ou la salle des associations de Saint Priest selon ses disponibilités. Le cout de location sera géré par la commune d'Espinasse. L'assurance et la caution restent exigées, le contrat sera signé par l'association bénéficiaire.